



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 JANVIER 2020**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 19 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, réuni le 16 janvier 2020 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

**Révision des loyers:**

- Fixe à 351.78 € le loyer mensuel du Cabinet d'Ostéopathe situé 12 rue d'Aval, à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.
- Fixe à 678.25 € le loyer mensuel des bureaux du SSIAD situés 35 rue de Bel Air, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.
- Fixe à 734.39 € le loyer mensuel des bureaux du SITC situés 1 rue d'Aval, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.
- Fixe à 1435.66 € le loyer mensuel du logement situé au 16 rue du Pont Neuf, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020.

**Aménagement salle polyvalente:**

- Autorise le Maire à signer le marché à passer avec DAV EQUIPMENTS – 35520 MELESSE pour l'acquisition d'un tirage pression d'un montant de 2120.30 € HT pour la salle polyvalente.

**Travaux salle Polyvalente:**

- Accepte le marché complémentaire du lot n°2: VRD présenté par PIGEON TP – 44152 ANCENIS.
  - Marché complémentaire n°1 : 11 436.90 € HT, concernant la voirie et les réseaux ainsi que l'aménagement des emplacements du parking.
- Accepte l'avenant au lot n°15 : EQUIPEMENT CUISINE présenté par EQUIP'SERVICE -44119 TREILLIERES s'élevant à 1 016 € HT.
- Accepte l'avenant au lot n°8 CLOISONS présenté par VB STYL - 44520 ISSÉ s'élevant à 682.08 € HT.

**Assainissement:**

- Décide de confier la réalisation de la mission d'élaboration du dossier de demande de subventions et de suivi des travaux à la société OCEAM Ingénierie – 44690 LA HAYE FOUASSIERE pour un montant de 24 950 € HT.

**Etiquettes liste électorale :**

- Fixe à 40 € le prix d'un jeu d'étiquettes pour les candidats aux élections municipales qui le demanderont.

Fait à Moisson-la-Rivière, le 23 janvier 2020  
Le Maire,  
M. André LEMAITRE



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 FEVRIER 2020**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 16 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, réuni le 12 février 2020 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

**Affaires scolaires :**

- Valide le coût moyen de fonctionnement d'un élève de l'école publique pour l'année 2019 soit :
  - ⇒ 1346.59 € pour un élève maternelle
  - ⇒ 278.15 € pour un élève primaire
- Fixe le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée à 1346.59 € pour un élève maternelle et à 278.15 € pour un élève primaire, conformément au contrat d'association.
- Fixe à 13.50 € par élève et par an le montant de la subvention à verser pour les animations extra- scolaires.
- Valide le coût des fournitures scolaires d'un élève de l'école publique pour l'année 2019 soit 35 €.
- Fixe le montant de la subvention pour fournitures scolaires année 2020/2021 à 35 €.
- Fixe le montant de la participation des communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école publique à :
  - ⇒ 1395.09 € (1346.59 € +35 € +13.50 €) pour un élève maternelle
  - ⇒ 326.65 € (278.15 € +35 € +13.50 €) pour un élève primaire
- Vote une subvention exceptionnelle de 7 € par élève présent au séjour au Parc animalier et botanique de Branféré. (Ecole Nicolas HULOT)

**Travaux salle Polyvalente:**

- Accepte le marché complémentaire du lot n°1: Menuiseries extérieures alu présenté par LES MENUISERIES DU DON – 44520 MOISDON-LA-RIVIERE.
  - Marché complémentaire n°1 : 7 470.89 € HT, concernant le remplacement de vitrages sur menuiseries existantes et pose de stores.
- Accepte les marchés complémentaires du lot n°7: Menuiseries intérieures bois présenté par la SARL HG GOURHAND – 44110 CHATEAUBRIANT.
  - Marché complémentaire n°1 : 3 209.00 € HT, concernant la fourniture d'une porte et la création d'une trappe.
  - Marché complémentaire n°2 : 810.00 € HT, concernant la modification du plateau stratifié du bar.
- Accepte l'avenant au lot n°14 : PEINTURE présenté par SITRHA -44110 CHATEAUBRIANT s'élevant à 323.63 € HT.

➤ Accepte l'avenant au lot n°9 : PLAFONDS présenté par APM – 49070 SAINT JEAN DE LINIERES s'élevant à -641.13 € HT. (Moins-value)

➤ Accepte les avenants au lot n°5 : ETANCHEITÉ présenté par EURO ETANCHE – 44360 ST ETIENNE DE MONTLUC s'élevant à -4321.79 € HT (Moins-value) :

- Moins-value pour la fourniture et pose de coiffes, s'élevant à la somme de -5096.57 H.T.
- Plus-value pour des travaux de carottage d'EP s'élevant à la somme de 774.78 H.T.

➤ Accepte l'avenant au lot n°13 : PARQUETS présenté par LE PARQUETEUR VENDEEN – 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE s'élevant à -1394.00 € HT. (Moins-value)

➤ Accepte le marché complémentaire du lot n°3: GROS OEUVRE présenté par SARAROLS – 44110 SOUDAN.

▪ Marché complémentaire n°4 : 1 152.00 € HT, concernant la fourniture et la pose de pallis ardoise.

➤ Accepte le devis de l'Entreprise EVEN Yannick - 44110 CHATEAUBRIANT concernant le rénovation de la toiture de la salle polyvalente et s'élevant à 6 305.04 € HT.

➤ Accepte le marché complémentaire du lot n°2: VRD présenté par PIGEON TP – 44152 ANCENIS.

▪ Marché complémentaire n°2 : 15 980.41 € HT, concernant la voirie et les réseaux ainsi que l'aménagement des emplacements du parking.

Ce devis complémentaire annule et remplace le marché complémentaire n°1 d'un montant de 11 436.90 € HT, celui-ci étant incomplet.

#### **Règlement salle polyvalente :**

➤ Valide le règlement de la salle polyvalente.

#### **Réhabilitation logements :**

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer les engagements sur la mission de maîtrise d'ouvrage d'insertion pour la réhabilitation de 2 logements communaux par l'Association « Une famille, un toit 44 » situés au n°1 et n°3 place de la Grée.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 19 février 2020  
Le Maire,  
M. André LEMAITRE



**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 12 février 2020.

Le Conseil Municipal, réuni le 12 mars 2020 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

**Compte de Gestion – Année 2019 :**

➤ Approuve l'ensemble des comptes de gestion dressés par le Receveur.

**Compte Administratif – Année 2019 :**

➤ Approuve le compte administratif du budget de la commune

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 1 119 221.02 €	Dépenses : 839 958.16 €
Recettes : 1 703 806.47 €	Recettes : 567 237.21 €
Excédent global : 311 864.45 €	

➤ Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit : 590 705.08 €

- 580 000.00 € art 1068 – Section d'investissement
- 10 705.08 € art 002 – Section de fonctionnement

➤ Approuve le compte administratif du budget d'assainissement

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 33 668.94 €	Dépenses : 36 141.72 €
Recettes : 61 990.69 €	Recettes : 53 555.55 €
Résultat global : 45 735.58 €	

➤ Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit 32 691.17 €

- 30 000.00 € art 1068 – Section d'investissement
- 2 691.17 € art 002 – Section de fonctionnement

➤ Approuve le compte administratif du budget Lotissement du Champ de Foire

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 0.00 €	Dépenses : 84 310.76 €
Recettes : 31822.55 €	Recettes : 63 203.45 €
Résultat global : 10 715.24 €	

➤ Approuve le compte administratif du budget annexe « Bâtiment la Forge »

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 1 935.31 €	Dépenses : 6 500.00 €
Recettes : 10 731.34 €	Recettes : 9 000.00 €
Résultat global : 11 296.03 €	

- Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit 9 245.74 €
  - 9 000.00 € art 1068 – Section d'investissement
  - 245.74 € art 002 – Section de fonctionnement

### **Budget 2020 :**

- Vote le budget 2020 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :
  - Section de fonctionnement : 1 550 131.00 €
  - Section d'investissement : 1 596 089.00 €
  
- Vote le budget 2020 du Service Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :
  - Section de fonctionnement : 60 030.17 €
  - Section d'investissement : 250 290.77 €
  
- Vote le budget annexe 2020 du « Bâtiment de la Forge », qui s'équilibre :
  - Section de fonctionnement : 10 945.74 €
  - Section d'investissement : 14 100.00 €
  
- Fixe les taux d'imposition pour l'année 2020:
  - Taxe d'habitation : 13.57 %
  - Taxe foncière propriété bâtie : 12.85 %
  - Taxe foncière propriété non bâtie : 44.38 %

### **Subvention année 2020 :**

- Vote les subventions suivantes :

Société Courses Erbray- Moisdon	100.00 €	Judo Club la Meilleraye	70.00 €
Office Cantonal des Sports	600.00 €	Asst Sportive EDDMM	1 500.00 €
Asst Maintien à Domicile PA	200.00 €	Asst Sportive Moisdon Basket	850.00 €
Tradition et Environnement	300.00 €	Amis de la Forge	550.00 €
Instance de Gérontologie	200.00 €	Brême du Don	100.00 €
Ecole publique (USEP)	745.00 €	Ecole publique (Branféré)	693.00 €
RASED	46.00 €	Ecole du Sacré-Cœur	1 022.00 €
Asst Pêche Loisirs-Ecole Pêche	152.00 €	Amicale des Sapeurs-Pompiers	653.00 €
Banque alimentaire	120.00 €	Société de Chasse « La Garenne »	200.00 €
Comité des fêtes	1 000.00 €	Société de Chasse « La Diane »	150.00 €
CAUE	80.00 €	Société de Chasse « Saint-Hubert »	150.00 €
ADAPEI Châteaubriant	100.00 €	CCAS Moisdon	6 185.00 €

### **Travaux salle Polyvalente:**

- Accepte l'avenant au lot n°6 : Menuiseries extérieures alu présenté par LES MENUISERIES DU DON - 44520 MOISDON-LA-RIVIERE s'élevant à -96.30 € HT (moins-value).
- Accepte le marché complémentaire n°1 au lot n°14: Peinture présenté par SITRHA - 44110 CHATEAUBRIANT, concernant la fourniture, la pose et la peinture d'une toile de verre, et s'élevant à 1 446.24 € HT.

➤ Accepte les marchés complémentaires du lot n°6: Menuiseries extérieures alu présenté par LES MENUISERIES DU DON – 44520 MOISDON-LA-RIVIERE.

▪ Marché complémentaire n°2 : 797.25 € HT, concernant le remplacement des vitrages des 3 fenêtres côté rue.

▪ Marché complémentaire n°3 : 1 643.25 € HT, concernant la fourniture et la pose de stores verticoffres ZIP au lieu des stores enrouleurs.

➤ Accepte les marchés complémentaires du lot n°11: Chauffages-ventilation-plomberie présenté par la SARL DUFOURD Raphaël – 44110 ERBRAY.

▪ Marché complémentaire n°1 : 2621.82 € HT, concernant la modification de l'alimentation gaz.

▪ Marché complémentaire n°2 : 1 588.51 € HT, concernant des travaux de ventilation et sanitaire.

➤ Accepte le marché complémentaire n°5 du lot n°3: GROS OEUVRE présenté par SARAROLS – 44110 SOUDAN, concernant l'arasement de mur et la fourniture et pose de dalles ardoise sur muret, et s'élevant à 1 841.06 € HT.

### **Viabilisation du lotissement du Clos Bédy :**

➤ Accepte les devis de l'entreprise SAS SOLTUTEL – 56450 THEIX NOYALO concernant :

▪ Des prestations d'ingénieries télécoms s'élevant à la somme de 555.00 € HT.

▪ Des travaux de pose et de câblage en fibre optique s'élevant à la somme de 774.00 € HT.

➤ Accepte le devis de VEOLIA EAU – 44153 ANCENIS concernant trois branchements en eau potable s'élevant à la somme de 3 537.00 HT.

### **Acquisition matériel nettoyage :**

➤ Accepte le devis de l'entreprise ORAPI Hygiène - 48 480 VERRIERES EN ANJOU concernant l'acquisition d'une auto-laveuse pour le nettoyage de la salle polyvalente s'élevant à la somme de 3 366.32 HT.

### **Licence informatique :**

➤ Accepte la proposition de JVS Mairistem concernant le module Parascot contrat villages pour la gestion de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire s'élevant à la somme de 740.00 € HT.

### **Demandes de subventions :**

➤ Sollicite l'octroi d'une subvention de 150 000 € auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les travaux d'extension de la salle polyvalente.

➤ Sollicite auprès de l'Agence de l'eau, une aide financière à hauteur de 40% des travaux engagés dans le cadre de la réhabilitation des réseaux assainissements, soit 302 724 €.

### **Concessions cimetière :**

➤ Décide de verser l'intégralité du produit perçu lors de la vente de concessions dans le cimetière au budget communal.

### **Inventaire bocager :**

➤ Valide la réalisation de l'inventaire du bocage, des haies et des bosquets, la mise en place d'un groupe communal bocage, l'élaboration des outils de protection des éléments du bocage ainsi que la convention de partenariat.

### **Hydrants :**

➤ Décide de confier à VEOLIA EAU le contrôle et l'entretien des hydrants de la commune pour une durée de 3 ans, et autorise M. le Maire à signer la convention.

**Netagis :**

➤ Approuve le renouvellement du contrat à conclure avec la société SMA NETAGIS, la communauté de communes et les communes membres pour la gestion du Système d'Information Géographique, et autorise M. le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires. Le coût de cette prestation sera pris en charge par la Communauté de Communes.

**Assainissement :**

➤ Valide la convention d'assistance technique en assainissement collectif avec le Département de Loire-Atlantique pour une durée de 3 ans, soit pour la période 2020-2022.

**Personnel communal :**

➤ Décide la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non-complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

**Réserve foncière : (Dominique PLOTEAU absent)**

➤ Décide d'acquérir une réserve foncière d'une surface d'environ 1254 m<sup>2</sup> au prix de 1 € le m<sup>2</sup>, pour y passer les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales. Cette parcelle est située à proximité du Clos Bédy.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 20 mars 2020  
Le Maire,  
M. André LEMAITRE



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 3 JUIN 2020**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Le Conseil Municipal, réuni le 3 juin 2020 sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

**Commissions communales et représentants associations :**

➤ Les membres des différentes commissions, et représentants dans les associations ont été désignés, à savoir :

<b>COMMISSIONS :</b>	<b>MEMBRES :</b> <b>Le Maire (dans toutes les commissions)</b>	
<b>- FINANCES – BUDGET – INVESTISSEMENT</b>	BELAY Brigitte BELAY Loïc BLAIS Gérard	CHIRADE Dominique LALLOUE Joseph
<b>- BATIMENTS COMMUNAUX</b>	BELAY Brigitte BELAY Loïc BESNIER Philippe BLAIS Gérard ROUCHON-MAZERAT Antoine	LEMERRE Christophe PIETIN Annette SIMON Hélène
<b>- SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE</b>	ANDRÉ Véronique BRUNEAU Chrystelle CHIRADE Dominique ROUCHON-MAZERAT Antoine	MARHUENDA Fanny LEMAITRE Marie-Jo SIMON Hélène
<b>- VOIRIE – ASSAINISSEMENT - TRAVAUX PUBLICS</b>	ANDRÉ Véronique BAILLIARD Gwenaël BLAIS Gérard	LALLOUE Joseph LEMAITRE Marie-Jo PLOTEAU Dominique
<b>- MATERIEL</b>	BELAY Loïc BLAIS Gérard LALLOUE Joseph LEMERRE Christophe	MAILLARD Éric MARHUENDA Fanny PLOTEAU Dominique
<b>- JEUNESSE – SPORTS – LOISIRS - TOURISME</b>	BAILLIARD Gwenaël BELAY Brigitte BELAY Loïc LEMAITRE Marie-Jo	MAILLARD Éric MAUCHIEN Patricia PIETIN Annette
<b>- INFORMATION - COMMUNICATION</b>	ANDRÉ Véronique BESNIER Philippe MAILLARD Éric	MARHUENDA Fanny MAUCHIEN Patricia PIETIN Annette



<b>- AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT</b>	ANDRÉ Véronique BELAY Brigitte LALLOUE Joseph	LEMAITRE Marie-Jo LEMERRE Christophe PLOTEAU Dominique
<b>- CCAS - AFFAIRES SOCIALES</b>	BAILLIARD Gwenaël BRUNEAU Chrystelle CHIRADE Dominique	LEMAITRE Marie-Jo MAUCHIEN Patricia
<b>-CULTURELLE</b>	BAILLIARD Gwenaël BELAY Loïc CHIRADE Dominique	MARHUENDA Fanny MAUCHIEN Patricia PIETIN Annette
<b>- CADRE DE VIE – FLEURISSEMENT - AMENAGEMENT PAYSAGER</b>	ANDRÉ Véronique BELAY Brigitte ROUCHON-MAZERAT Antoine	CHIRADE Dominique LEMAITRE Marie-Jo
<b>AMENAGEMENT DU BOURG- SECURITE – URBANISME – ECLAIRAGE PUBLIC</b>	BELAY Loïc BLAIS Gérard BRUNEAU Chrystelle ROUCHON-MAZERAT Antoine	MARHUENDA Fanny PLOTEAU Dominique
<b>-FETES ET CEREMONIES</b>	BELAY Loïc BRUNEAU Chrystelle	CHIRADE Dominique MAILLARD Eric
<b>- OUVERTURE DES PLIS ET APPEL D’OFFRES</b>	<b><u>Titulaires (3)</u></b> BELAY Loïc CHIRADE Dominique PLOTEAU Dominique	<b><u>Suppléants (3)</u></b> BRUNEAU Chrystelle PIETIN Annette SIMON Hélène

<b><u>REPRESENTANTS :</u></b>	
A.C.P.M.	- Dominique PLOTEAU
OFFICE CANTONAL DES SPORTS	- Toute la commission des sports
OFFICE CULTUREL CANTONAL	- Toute la commission culturelle
LES AMIS DE LA FORGE	- Marie-Jo LEMAITRE
S.S.I.A.D	- Marie-Jo LEMAITRE
R.A.P	- Annette PIETIN
CONSEIL D’ADMINISTRATION MAISON DE RETRAITE	- Patrick GALIVEL
CORRESPONDANT DEFENSE	- Dominique PLOTEAU

### **Syndicats intercommunaux:**

➤ Les membres des différents syndicats intercommunaux ont été élus, à savoir :

<b>SYNDICATS :</b>	<b>Délégués Titulaires :</b>	<b>Suppléants :</b>
- SITC REGION CHATEAUBRIANT NOZAY DERVAL	- Dominique CHIRADE	- Marie-Josèphe LEMAITRE
- ATLANTIC'EAU	- Dominique PLOTEAU	- Loïc BELAY
- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE- ATLANTIQUE (SYDELA)	- Loïc BELAY	- Dominique PLOTEAU
- SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS CHERE-DON- ISAC	- Dominique PLOTEAU	- Joseph LALLOUÉ

### **C.C.A.S :**

➤ Fixe à 10 le nombre des membres du CCAS : 5 membres élus par le Conseil Municipal, 5 membres nommés par arrêté du Maire.

➤ Les membres élus par le Conseil Municipal, sont :

- Marie-Josèphe LEMAITRE
- Dominique CHIRADE
- Gwenaël BAILLIARD
- Chrystelle BRUNEAU
- Patricia MAUCHIEN

### **Indemnité de fonction du Maire :**

➤ Fixe à l'unanimité le montant de l'indemnité au taux minoré de 48% de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour) à la demande expresse du Maire.  
Le taux maximum étant de 51.6% de l'IB 1027.

### **Indemnité de fonction des Adjointes :**

➤ Décide de fixer à l'unanimité les indemnités de la façon suivante :

- Tous les adjoints : 17.5 % de l'indice brut 1027

Les adjoints ne souhaitent pas opter pour le taux maximum de 19.8% de l'IB 1027.

### **Travaux salle Polyvalente:**

➤ Accepte le marché complémentaire n°3 au lot n°2: VRD présenté par l'entreprise PIGEON - 44152 ANCENIS, concernant la fourniture et la pose de deux portiques, et s'élevant à 7 300 € HT.

➤ Accepte le marché complémentaire n°6 du lot n°3: GROS OEUVRE présenté par SARAROLS – 44110 SOUDAN, concernant du dallage béton et le ravalement des murs, et s'élevant à 13 658.60 € HT.

➤ Accepte le marché complémentaire n°1 du lot n°10: ELECTRICITE présenté par LANOE – 44110 CHATEAUBRIANT, concernant du matériel électrique et une modification de l'écran de projection, et s'élevant à 3 580 € HT.

### **Travaux bâtiments communaux :**

- Accepte le devis de l'Entreprise ERDRALU 44390 NORT SUR ERDRE concernant l'acquisition d'une protection solaire (fourniture et pose de 2 brises soleil) pour l'école publique « Au fil des Mots », s'élevant à 19 989.05 € HT.
- Accepte le devis de l'Entreprise ERDRALU 44390 NORT SUR ERDRE concernant l'acquisition d'une protection solaire (fourniture et pose d'un ensemble de 2 brises soleil) pour l'accueil périscolaire, s'élevant à 4 865.96 HT. La Communauté de Communes prend en charge 1/3 du coût total soit 2432.96 € HT, le total étant de 7 298.92 € HT.

### **Révisions loyer:**

- Fixe le montant du loyer du restaurant de la Forge à 960.70 € par mois à compter du 25 mai 2020.
- Fixe le montant du loyer 12 rue d'Aval de Mme GUIBERT, podologue à 210.10 € par mois (charges incluses) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020.
- Fixe le montant du loyer 12 rue d'Aval de Mme FRASLIN et Mme TROCHU, infirmières à 217.10 € par mois (charges incluses) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.
- Fixe le montant du loyer 12 rue d'Aval de Mme SERAULT, ostéopathe à 254.90 € par mois (charges incluses) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### **Travaux voirie:**

- Autorise le Maire à signer le marché à passer avec l'Entreprise RICHARD - RUFFIGNÉ pour la réalisation des travaux de curage et dérasement des fossés, pour un montant de 13 127.90 € HT.
- Autorise le Maire à signer le marché à passer avec l'Entreprise HERVÉ – Juigné des Moutiers pour la réalisation des travaux de Point à Temps Automatique pour la somme de 11 482 € HT.
- Autorise le Maire à signer le marché à passer avec l'Entreprise HERVÉ - Juigné-les-Moutiers pour la réalisation des travaux d'enduits d'usure pour un montant de 47 783.86 € HT.

### **Droit de Prémption Urbain:**

- Décide de déléguer au Maire, l'exercice du droit de préemption.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 11 juin 2020

Le Maire,

P.GALIVEL



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 7 JUILLET 2020**

---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 3 juin 2020.

Le Conseil Municipal, réuni le 7 juillet 2020 sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

**Remboursement acompte location salles communales – Année 2020 :**

➤ Décide de rembourser l'acompte versé aux personnes qui ne peuvent pas reporter la location de la salle communale à une date ultérieure.

**Désignation des membres de la commission des impôts directs:**

➤ Propose une liste de 32 contribuables parmi lesquels seront choisis par le Directeur Départemental des Finances publiques 16 membres pour siéger à la commission communales des impôts directs (8 titulaires et 8 suppléants).

**Indemnité de gardiennage église- Année 2020 :**

➤ Décide de verser à la Paroisse Saint Joseph du Don, l'indemnité de gardiennage à taux plein, soit 479.86 €.

**Acquisition matériel informatique:**

➤ Décide l'acquisition d'un ordinateur portable comprenant le pack office 365 business pour la Mairie s'élevant à la somme de 1516 € HT, auprès de JVS Mairistem.

**Messageries collaboratives et agendas partagés :**

➤ Décide de moderniser la messagerie de la commune, et autorise l'installation et la configuration des environnements et outils collaboratifs.

➤ Accepte le devis s'élevant à 350 € HT auprès de JVS Mairistem.

**Autorisation de poursuites :**

➤ Décide de donner une autorisation permanente et générale de poursuites par voie de commandement au comptable public, pour l'ensemble des budgets de la commune. Cette autorisation est limitée à la durée du mandat du présent Conseil Municipal.

**Echange de terrains :**

➤ Autorise l'échange de terre avec Mme Anne ROCHEREAU au lieu-dit la Hergonnais.

➤ Autorise le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Salle polyvalente :**

- Apporte quelques modifications du règlement intérieur de la salle polyvalente validée le 12 février 2020.
- Apporte des modifications aux tarifs de location de la salle polyvalente validée le 12 novembre 2019.

**Rapport d'activité :**

- Prend acte du rapport du délégataire du service assainissement (SAUR) concernant l'année 2019.

**Travaux bâtiments communaux :**

- Accepte le devis de l'Entreprise Menuiseries du Don 44520 MOISDON-LA-RIVIERE concernant l'acquisition d'un ouvrant en aluminium K LINE pour le local situé 12 rue d'Aval, s'élevant à 538.69 € HT.

**Travaux salle Polyvalente:**

- Accepte le marché complémentaire n°3 du lot n°7: Menuiseries intérieures bois présenté par la SARL HG GOURHAND – 44110 CHATEAURBIANT, concernant la pose d'une porte PVC et la fourniture d'une cloison pour le local ménage, et s'élevant à 650 € HT.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 10 juillet 2020

Le Maire,

P.GALIVEL



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 AOUT 2020**

---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 7 juillet 2020.

Le Conseil Municipal, réuni le 27 août 2020 sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

**Communauté de Communes Châteaubriant-Derval :**

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

**SYDELA:**

- Ont été élus délégués au Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA).  
Titulaires : Loïc BELAY et Chrystelle BRUNEAU  
Suppléants : Dominique PLOTEAU et Gérard BLAIS

**Lotissement du Clos Bédy :**

- Délègue au Maire le pouvoir de signature des actes nécessaires à la vente des trois lots du lotissement du Clos Bédy.
- Accepte le devis de l'Entreprise SYDELA pour la réalisation des réseaux : électriques, éclairage public, génie civil de télécommunications pour un montant de 12 980.65 € TTC.

**Aménagement extérieurs:**

- Décide l'acquisition de jeux extérieurs pour le parc de la salle polyvalente s'élevant à la somme de 12 402.17 € HT, auprès de l'entreprise EURL EDEN COM 49360 MAULEVRIER.
- Décide l'acquisition de mobilier urbain pour l'extérieur de la salle polyvalente s'élevant à la somme de 5 591.00€ HT, auprès de l'entreprise EURL EDEN COM 49360 MAULEVRIER.

**Mission de maîtrise d'oeuvre:**

- Décide la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre VRD pour la réhabilitation du terrain de tennis.
- Retient le bureau d'études Cx2i 44130 BOUVRON pour un montant de 4500 € HT.

**Défibrillateurs :**

- Décide l'acquisition de deux défibrillateurs qui seront situés sur le site de la Forge et à la salle polyvalente.
- Accepte le devis de l'Entreprise M.P.C 44000 NANTES d'un montant de 3 694.70 € HT.

**Personnel communal:**

- Modifie le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**Procédure de bien sans maître:**

➤ Autorise le Maire à lancer la procédure de bien sans maître pour la parcelle cadastrée ZR n°78 située à Denazé et lui délègue le pouvoir de signature pour l'ensemble des actes nécessaires à cette procédure

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 2 septembre 2020

Le Maire,

P.GALIVEL



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 SEPTEMBRE 2020**

---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 27 août 2020.  
Le Conseil Municipal, réuni le 24 septembre 2020 sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale:**

➤ Approuve la demande de désaffiliation de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

**Communauté de Communes Châteaubriant-Derval :**

- Propose pour constituer la commission intercommunale des impôts directs :
  - M. Patrick GALIVEL, commissaire titulaire
  - Mme Annette PIÉTIN, commissaire suppléante
- Désigne M. Patrick GALIVEL pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

**Tarifs assainissement 2021 :**

- Maintient le montant de la prime d'abonnement à 26.00 € HT par an et le montant de la surtaxe à 0.78 € HT par m3 d'eau facturé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Maintient le forfait de 52 € par habitation et par an pour les habitations n'ayant pas de compteur d'eau.

**Inventaire des Zones Humides :**

- Valide la réalisation de la mise à jour de l'inventaire des zones humides, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Chère Don Isac avec l'appui de l'expertise technique du SCDI.
- Valide la mise en place d'un groupe communal
- Valide la convention de partenariat définissant l'organisation et les financements de l'opération.

**Commission listes électorales:**

- Propose pour constituer la commission de contrôle des listes électorales :
  - M. Gérard BLAIS, conseiller municipal titulaire,
  - M. Joseph LALLOUÉ, conseiller municipal suppléant.

Les conseillers municipaux sont pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle, sauf le maire et les adjoints.



**Installation classée:**

➤ Donne un avis favorable à la demande présentée par la SAS MEETHA Hochepie 44110 SOUDAN, visant à l'extension et la diversification de l'unité de méthanisation qu'elle exploite.

**Aménagement extérieurs:**

➤ Décide l'acquisition de mobilier urbain pour l'extérieur de la salle polyvalente s'élevant à la somme de 6 174.00€ HT, auprès de l'entreprise EURL EDEN COM 49360 MAULEVRIER. Cette délibération annule et remplace la délibération prise le 27 août 2020.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 28 septembre 2020

Le Maire,

P.GALIVEL



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 5 NOVEMBRE 2020**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 24 septembre 2020.  
Le Conseil Municipal, réuni le 5 novembre 2020 sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL,  
Maire.

**Révision tarifs communaux:**

➤ Fixe les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit.

- Immeuble
- 8 rue d'Entre-les-Murs ⇨ 345.00 €
  - 35 rue de Bel Air - PMI ⇨ 343.54 € (au 15/01/2021)

Salle Saint-Louis :

	du 16/04 au 14/10		du 15/10 au 15/04		Caution
Rassemblement obsèques	50 €		50 €		134 €
location hall	122 €		129 €		134 €
	<i>1<sup>ère</sup> séance</i>	<i>suivantes</i>	<i>1<sup>ère</sup> séance</i>	<i>suivantes</i>	
location salle + hall + sono scène	393 €	198 €	439 €	219 €	385 €
location salle + hall + sono scène + régie	439 €	219 €	493 €	243 €	641 €
Répétitions	68 €		94 €		134 €
Frais de nettoyage	134 €				
Associations Moisdonnaises	1 <sup>ère</sup> séance gratuite		Séance suivante : 81 € par séance		

Halle du Fourneau :

	<b>Particuliers et traiteurs</b>	<b>Associations moisdonnaises si manifestation payante</b>	<b>Caution</b>	<b>Chauffage *</b>
Utilisation de la salle				Sur relevé consommation réelle 0.28 €/Kwh
1 jour	272 €	134 €	134 €	
Jour supplémentaire consécutif	134 €		134 €	
Mariage	406 €		134 €	
Vin d'honneur	188 €		134 €	
Verre cassé	1 € l'unité			

\*Chauffage : Association Moisdonnaise = 50% du coût.

Espace Saint Jean :

<b>Grande Salle (côté sud)</b>	
Vin d'honneur	50 €
Réunion 1 <sup>er</sup> jour	122 €
Réunion 2 <sup>ème</sup> jour consécutif	62 €
Caution	102 €
Frais de nettoyage	102 €
<b>Petite salle (côté nord)</b>	
Mise à disposition des associations, uniquement, et à titre gratuit	

Tarifs cimetière :

TERRAIN de 2 m<sup>2</sup> :

↳ concession pour 15 ans : 117 €

↳ concession pour 30 ans : 223 €

COLUMBARIUM :

↳ concession pour 15 ans : 501 €

↳ concession pour 30 ans : 880 €

CAVURNES :

↳ concession pour 15 ans : 64 €

↳ concession pour 30 ans : 99 €

Droit de place :

- 10 € par jour et par véhicule, pour les ventes effectuées régulièrement (au moins une fois par semaine) sans électricité
- 15 € par jour et par véhicule, pour les ventes effectuées régulièrement (au moins une fois par semaine) avec électricité
- 37 € par jour et par véhicule, pour les ventes effectuées occasionnellement.

### **Règlement intérieur conseil municipal:**

➤ Le Code Général des Collectivités oblige les communes de plus de 1000 habitants à disposer d'un règlement intérieur du conseil municipal. Ce règlement adopté à l'unanimité précise le fonctionnement du conseil municipal.

### **Convention domaine public:**

➤ Autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société ATC France concernant le pylône situé Zone Artisanale de Gravotel. Cette convention est renouvelée jusqu'au 31 décembre 2035.

### **Plan Local d'Urbanisme:**

➤ La loi ALUR a instauré un mécanisme automatique de transfert de droit de compétence en matière de PLU vers l'intercommunalité. Ce transfert peut ne pas se faire si 25% des communes représentant 20% de la population s'y oppose. Au regard de la dimension de la CCCD et pour maîtriser au plus près l'urbanisme, le conseil municipal a décidé de s'opposer au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

➤ Afin de prendre en compte les dispositions législatives les plus récentes et de poursuivre un développement harmonieux de la commune à travers un certain nombre d'objectifs, la commune décide de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal. Le conseil valide à l'unanimité la délibération sur la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme, définissant ainsi les objectifs et les modalités de concertation.

### **Illuminations de fin d'année:**

➤ Décide de renouveler les illuminations de fin d'année et retient la proposition de la société ADICO Illuminations 44- FAY DE BRETAGNE pour un montant de 950 € HT soit 1140 € TTC en acquisition et 1590 € HT soit 1908 € TTC en location.

### **Matériel visioconférence:**

➤ Décide de l'acquisition du matériel de visioconférence et retient la proposition de la société C'PRO Ouest 49072 BEAUCOUZÉ pour un montant de 1935 € HT, soit 2322 € TTC.

### **Salle polyvalente:**

➤ Décide de l'acquisition et l'installation de 5 badges porte clef et retient la proposition de l'entreprise Joël LANOE 44110 CHATEAUBRIANT pour un montant de 747 € HT, soit 896.40 € TTC.

### **Personnel communal:**

➤ Modifie le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

### **Barrage de la Forge:**

➤ Autorise M. le Maire à signer le procès-verbal afin de mettre à disposition de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval la compétence transférée de l'aménagement hydraulique du Barrage de la Forge.

### **Convention Administration du Droit des Sols (ADS) :**

➤ Depuis 2016, le nombre d'autorisations d'urbanisme ne cesse de croître. Pour simplifier les procédures, les communes de plus de 3500 habitants de la CCCD devront disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme. Ces modifications engendrent un avenant à la convention de base. Le conseil émet un avis favorable à cette modification.

### **Installation classée:**

➤ Donne un avis favorable à la demande présentée par le Syndicat mixte Chère-Don-Isac 44590 DERVAL, visant à la restauration et l'entretien des milieux aquatiques du bassin versant du Don dans le cadre du programme d'actions pluriannuel du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (2020.2025).

### **Rapports d'activités:**

➤ Prend connaissance du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

➤ Prend connaissance du rapport d'activités 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par Atlantic'Eau.

### **Admission en non-valeur:**

➤ Accepte l'admission en non-valeur des recettes irrécouvrables pour un montant de 167.84 €.

### **Lotissement du Clos Bédy :**

➤ Accepte le devis de l'Entreprise SYDELA 440701 ORVAULT, pour la réalisation des réseaux : électriques, éclairage public, génie civil de télécommunications pour un montant de 8 218.80 € TTC. Ce devis annule et remplace le précédent d'un montant de 12980.65 € TTC validé le 27 août 2020.

➤ Retient la proposition présentée par ENEDIS 44800 SAINT HERBLAIN, concernant la réalisation de 3 branchements électriques pour l'alimentation des constructions d'un montant de 3261.60 € TTC.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 10 novembre 2020

Le Maire,

P.GALIVEL



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 10 DECEMBRE 2020**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 5 novembre 2020.

Le Conseil Municipal, réuni le 10 décembre 2020 sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

**Commissions communales et représentants associations :**

➤ Les membres des différentes commissions, et représentants dans les associations ont été désignés, à savoir :

**Cette délibération annule et remplace la délibération du 3 juin 2020.**

<b>COMMISSIONS :</b>	<b>MEMBRES :</b> <b>Le Maire (dans toutes les commissions)</b>	
<b>- FINANCES – BUDGET – INVESTISSEMENT</b>	BELAY Brigitte BELAY Loïc BLAIS Gérard	CHIRADE Dominique LALLOUE Joseph
<b>- BATIMENTS COMMUNAUX</b>	BELAY Brigitte BELAY Loïc BESNIER Philippe BLAIS Gérard ROUCHON-MAZERAT Antoine	LEMERRE Christophe PIETIN Annette SIMON Hélène
<b>- SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE</b>	ANDRÉ Véronique BRUNEAU Chrystelle CHIRADE Dominique ROUCHON-MAZERAT Antoine	MARHUENDA Fanny LEMAITRE Marie-Jo SIMON Hélène
<b>- VOIRIE – ASSAINISSEMENT - TRAVAUX PUBLICS</b>	ANDRÉ Véronique BAILLIARD Gwenaël BLAIS Gérard	LALLOUE Joseph LEMAITRE Marie-Jo PLOTEAU Dominique
<b>- MATERIEL</b>	BELAY Loïc BLAIS Gérard LALLOUE Joseph LEMERRE Christophe	MAILLARD Éric MARHUENDA Fanny PLOTEAU Dominique
<b>- JEUNESSE – SPORTS – LOISIRS - TOURISME</b>	BAILLIARD Gwenaël BELAY Brigitte BELAY Loïc LEMAITRE Marie-Jo	MAILLARD Éric MAUCHIEN Patricia PIETIN Annette SIMON Hélène
<b>- INFORMATION - COMMUNICATION</b>	ANDRÉ Véronique BESNIER Philippe MAILLARD Éric SIMON Hélène	MARHUENDA Fanny MAUCHIEN Patricia PIETIN Annette

<b>- AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT</b>	ANDRÉ Véronique BELAY Brigitte LALLOUE Joseph	LEMAITRE Marie-Jo LEMERRE Christophe PLOTEAU Dominique
<b>- CCAS - AFFAIRES SOCIALES</b>	BAILLIARD Gwenaël BRUNEAU Chrystelle CHIRADE Dominique	LEMAITRE Marie-Jo MAUCHIEN Patricia
<b>-CULTURELLE</b>	BAILLIARD Gwenaël BELAY Loïc CHIRADE Dominique	MARHUENDA Fanny MAUCHIEN Patricia PIETIN Annette
<b>- CADRE DE VIE – FLEURISSEMENT - AMENAGEMENT PAYSAGER</b>	ANDRÉ Véronique BELAY Brigitte ROUCHON-MAZERAT Antoine	CHIRADE Dominique LEMAITRE Marie-Jo
<b>AMENAGEMENT DU BOURG- SECURITE – URBANISME – ECLAIRAGE PUBLIC</b>	BELAY Loïc BLAIS Gérard BRUNEAU Chrystelle ROUCHON-MAZERAT Antoine	MARHUENDA Fanny PLOTEAU Dominique SIMON Hélène
<b>-FETES ET CEREMONIES</b>	BELAY Loïc BRUNEAU Chrystelle SIMON Hélène	CHIRADE Dominique MAILLARD Eric
<b>- OUVERTURE DES PLIS ET APPEL D’OFFRES</b>	<b><u>Titulaires (3)</u></b> BELAY Loïc CHIRADE Dominique PLOTEAU Dominique	<b><u>Suppléants (3)</u></b> BRUNEAU Chrystelle PIETIN Annette SIMON Hélène

### **Chemin de Gravotel :**

- Décide d’entreprendre les travaux d’aménagement du Chemin de Gravotel et sollicite l’octroi de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Plan de Relance 2020.2021.
- Sollicite également une subvention au titre de la répartition des amendes de police pour l’opération susvisée.

### **Travaux église :**

- Décide d’effectuer les travaux d’entretien concernant la remise en service de la sonnerie en volée de la cloche n°1 de l’église et retient la proposition de l’Entreprise Alain MACÉ 22950 TREGUEUX pour un montant de 1720.08 € HT, soit 2064.10€ TTC.

### **Restaurant la Forge :**

- Pour soutenir le restaurant de la Forge impacté avec le COVID-19, le conseil approuve la remise gracieuse des loyers des mois d’avril et décembre 2020 pour un montant de 1586.70 € qui couvrira les montants HT des loyers. Une subvention exceptionnelle sera versée entre le budget général et le budget annexe du Bâtiment de la Forge.

### **Personnel communal:**

- Autorise le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixés par l’article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour faire face temporairement à une vacance d’emploi dans l’attente du recrutement d’un fonctionnaire.

**Acquisition terrain privé:**

➤ Accepte l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AC n°181 située Rue du Pont Neuf et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction. La parcelle servira à désenclaver le pôle commercial et le futur lotissement « Haute-Croix ».

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 11 décembre 2020

Le Maire,

P.GALIVEL